

ARRETE DU MAIRE

N°VDV20250416_016

DEMANDE DE DEMENAGEMENT

Le Maire de la Commune de Vendeville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par M. et Mme DELBECQ Robert – 16, rue du Fort – Résidence du Clos des Demoiselles – 59175 VENDEVILLE en vue du stationnement d'un camion de déménagement en face de l'entrée n° 1 de la Résidence Val de Flandre – Rue du Fort, pour M. et Mme DELBECQ Robert – 16, rue du Fort – Résidence du Clos des Demoiselles – 59175 VENDEVILLE pour le Samedi 19 Avril 2025 à partir de 11 heures jusqu'à 20 h 00.

L'affichage doit être effectué 48 heures avant l'opération.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le camion de déménagement sera autorisé à stationner en face de l'entrée n° 1 de la Résidence Val de Flandre Rue du Fort, le Samedi 19 Avril 2025 à partir de 11 heures jusqu'à 20 h 00 pour M. et Mme DELBECQ Robert – 16, rue du Fort - Résidence du Clos des Demoiselles – 59175 VENDEVILLE.

ARTICLE 2 :

Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit en face de l'entrée n° 1 de la Résidence Val de Flandre – Rue du Fort à VENDEVILLE le Samedi 19 Avril 2025.

ARTICLE 3 :

M. et Mme DELBECQ Robert à VENDEVILLE seront tenus de poser de part et d'autre du camion de déménagement des panneaux invitant les passants à la prudence.

ARTICLE 4 :

M. et Mme DELBECQ Robert à VENDEVILLE seront tenus responsable de tout accident pouvant survenir de par le stationnement de ce camion de déménagement.

ARTICLE 5 :

M. et Mme DELBECQ Robert à VENDEVILLE procéderont au nettoyage des abords intéressés, dès l'achèvement de l'opération.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à M. et Mme DELBECQ Robert à Vendeville et adressée à :

- Madame le Commandant de Police de Wattignies.

Fait à Vendeville, le 16 Avril 2025

P/Le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué,

